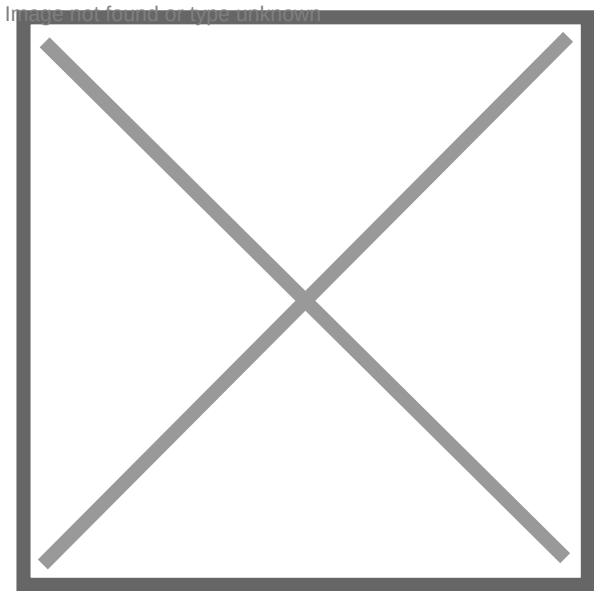




Je demande une explication sur le droit des étrangers

Par **erosmane**, le **09/04/2013** à **01:24**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje suis etranger j'ai depose pour une asile et voila que j'ai enceinte une fille etrangere sans papier comme moi je veux savoir les demarches pour que nous soyons regularises et les droits de la fille enceintern[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:43**

Bonjourrrnrle fait d'être enceinte ne permet pas en droit la délivrance d'un titre de séjour sauf à ce qu'un des parents soit français et qu'il reconnaisse l'enfant.rnrnSans autres éléments l'attribution d'un titre de séjour ne saurait être de droit et l'attribution à titre exceptionnel ne saurait aboutir.rnrnRestant à votre disposition.